

## Communiqué de presse

Pau, le 24 août 2020

## Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques interdit la foire de Pau (12 au 20 septembre 2020)

La foire de Pau ne pourra pas se dérouler en septembre 2020.

Le travail étroit réalisé par les services de l'État en partenariat avec les services de la mairie de Pau et l'organisateur a démontré qu'il n'était pas raisonnable d'organiser un évènement d'une telle importance dans un contexte sanitaire de plus en plus dégradé.

Ce constat partagé par le préfet et par le maire de Pau se nourrit tout d'abord de la dégradation de la situation épidémique dans le département qui s'est accélérée pendant le mois d'août dans un département longtemps préservé par l'épidémie.

Ainsi, le taux d'incidence avoisine 30 pour 100 000 dans le département et le taux de positivité dépasse 3%, avec une pointe à près de 7% sur Pau durant la semaine écoulée. L'occupation du centre hospitalier de Pau reste cependant modérée, mais pour la première fois depuis deux mois, trois patients sont hospitalisés et un patient a été admis en réanimation dans le centre hospitalier de Pau.

Dans ce contexte, la mixité des publics, la circulation constante dans ce genre d'exposition où les gens consomment, discutent et se restaurent et l'importance des rassemblements programmés ne permettent pas d'organiser la foire dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

La demande d'organisation de la foire de Pau est donc rejetée par le préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel: 06 26 14 12 79

Mél: pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | @prefet64